

Mairie d'ÉTRÉPILLY

7, rue Saint Leu
02400 ÉTRÉPILLY

☎ : 03 23 70 44 44

Mail : commune.etrepilly@orange.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 juillet 2026, à 19h, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Pierre POLIN, Maire.

- **Etaient présents :** Jean-Pierre POLIN, Jean-Luc VIAULT, Claudine POLIN, Noémie BALICOT, Manon VALLÉE, Julien BALICOT ; Gilles MICHEL, Nicolas DUBAUX, Laëtitia RACLOT, Yanick LE CRAS, Jessica VATON-DUNOY,
- **Absent excusé :**

Secrétaire de séance : Noémie BALICOT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

- **Approbation** du PV de la séance du vendredi 5 juin 2026.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibérations :

1- Tarif repas et boissons du 14 juillet 2026

- Le cout est proposé pour le champagne à 22€
- Le cout du repas à 17€
- Paiement par chèque à l'ordre de la « Trésorerie »

Adoptée à l'unanimité

2- Mise en place d'une taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

- En 2027, la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) remplace la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)
- Le but est d'encourager les propriétaires à remettre en vente leurs logements vacants.
- Ne s'applique que sur les logements n'ayant pas été proposés en location ou en vente depuis 2 ans.
- Cette taxe peut être de 50% de la valeur locative. Elle sera déterminée en 2027 lors de l'établissement des taxes dans les budgets, ainsi que la liste des bâtiments concernés.

- Monsieur le Maire est chargé de valider auprès des services préfectoraux, la validation de cette taxe.

Adoptée à l'unanimité

Information(s) :

3- **Création d'un arrêté** portant nomination d'un régisseur et d'un régisseur adjoint en remplacement de JP Foucart (régisseur) et de madame Pernée régisseur adjoint

Sont Nommés :

- Régisseur principal : Julien Balicot
- Régisseur adjoint : Aude Taramini

4- **Cloche de l'Eglise ELEONOR.**

Avons reçu l'arrêté préfectoral (du 26 avril 2026) portant inscription au titre des monuments historiques d'un objet conservé à ETREPILLY (Aisne) soit la cloche ELEONOR avec son battant datant de 1685.

Le 3 décembre 2025 la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) a émis un avis favorable.

Cela va nous permettre d'obtenir des subventions supplémentaires pour la rénovation de celle-ci. Cela s'ajoute aux 2 statues polychromes et aux chapiteaux

5- **Modification du contrat de location de la salle des fêtes.**

- Lors du contrôle sécurité de la salle des fêtes par les pompiers, le 30 juin 2026, il a été évoqué que la salle devait être équipée d'un téléphone relié sur un onduleur (1h) ou de spécifier sur le contrat que le réservataire s'engage à prendre en charge tout appel d'urgence, de sécurité ou d'alerte avec son propre téléphone ayant obligatoirement une autonomie d'une heure et une bonne audibilité.
- Cette solution a été retenue et mise en place.

6- **PCS (Plan Communal de sauvegarde)** Celui-ci a été mis à jour et sera exposé à l'entrée de la Mairie.

7- **DICRIM** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) é été distribué à chaque conseiller.

8- **Organisation du 14 juillet 2026**

Le nombre de personnes ayant répondu au plus tard le lundi 29 juin au soir est de 48 personnes. Le traiteur sera le centre commercial Leclerc.

Question(s) Diverse(s)

Néant

Séance levée à : 20h30

Prochaine réunion de conseil : a déterminer.

Secrétaire de séance



Le Maire

